

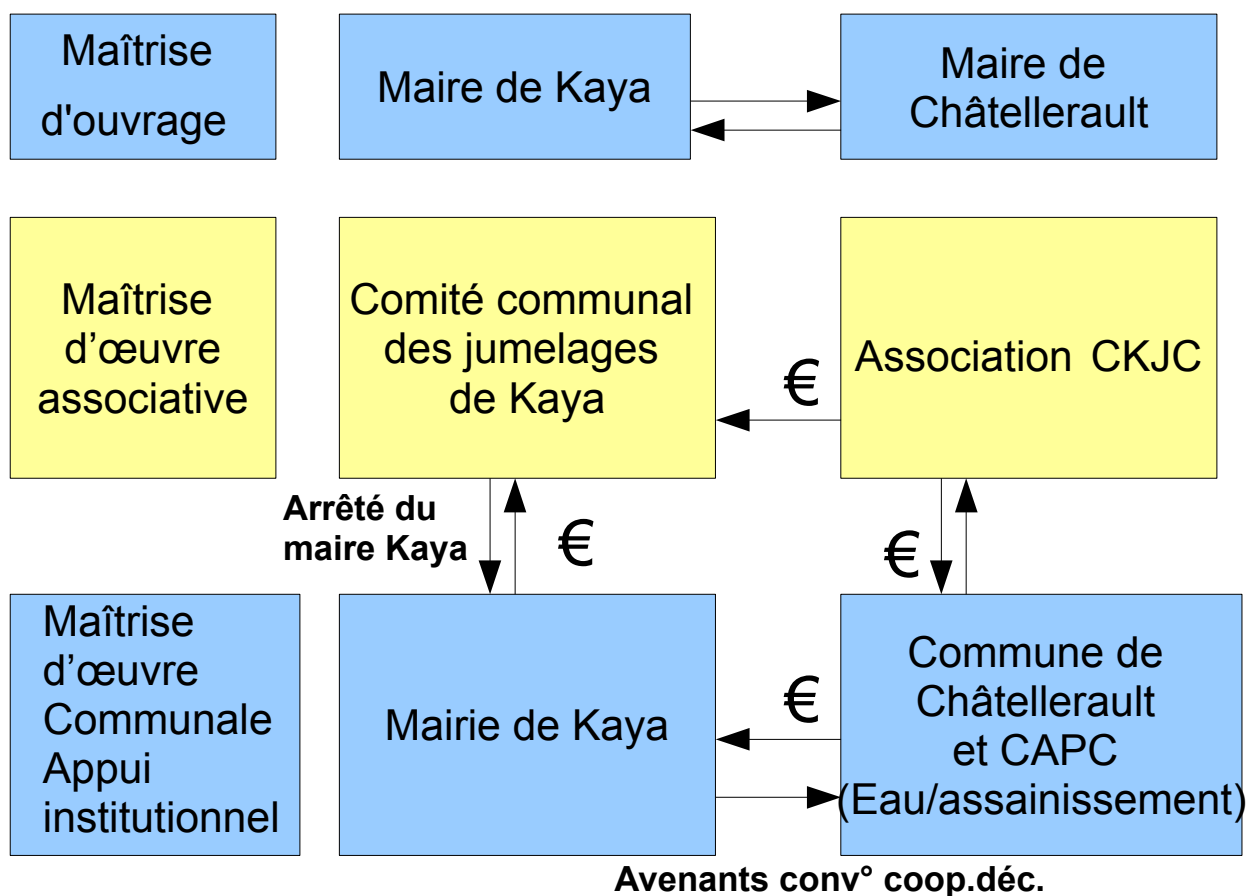
La coopération décentralisée Châtelleraut-Kaya s'appuie sur un co-pilotage « Nord » entre la commune de Châtelleraut, opérateur des projets d'appui institutionnel et de renforcement de capacités des autorités locales, et l'association Châtelleraut-Kaya Jumelage Coopération (= CKJC dans la suite du document)). Les deux parties ont établi leur partenariat sur la base d'une convention d'objectifs et de moyens en date du 28 novembre 2011, adoptée par délibération du conseil municipal de Châtelleraut le 29 septembre 2011. Elle prolonge jusqu'au 30 novembre 2014 le partenariat entre la commune de Châtelleraut et l'association. Elle sécurise le dialogue au Nord entre acteurs associatifs et services municipaux.

En parallèle, les partenaires du sud ont rénové leur dispositif pour ajuster leur fonctionnement institutionnel aux exigences réglementaires (décret N°2009-645 du Président du Burkina-Faso). Le comité communal des jumelages de Kaya est le pair de l'association CKJC. Il agit à l'échelle de la commune et dans les attributions reconnues à la commune selon les orientations du plan communal de développement (P.C.D). Il jouit d'une autonomie de fonctionnement et de l'autonomie financière. Il est l'interlocuteur technique et le partenaire financier de l'association Châtelleraut-Kaya Jumelage-Coopération.

Les maîtres d'ouvrage des projets au sud sont donc : -

- la mairie de Kaya pour les actions de renforcement de capacités de l'administration communale
- le comité communal de jumelage de Kaya pour les initiatives impliquant les acteurs de la société civile : les principaux opérateurs économiques et culturels à Kaya (festivals JEDES et Wedbinde). Mais l'essentiel des moyens affectés par CKJC contribue aux actions de développement rural et à l'autonomie alimentaire.
-

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



Le programme de coopération en cours de déploiement est fondé sur le diagnostic de la commune de Kaya, (Plan communal de Développement actualisé en 2009, sur le PCD sectoriel

Approvisionnement en eau potable et assainissement de 2010, et diverses études liées au domaine agricole (Direction régionale de l'agriculture Centre-Nord en 2013 – Expérimentation au village de Gantodogo) et au tourisme (Organisation internationale du tourisme, sur la question des circuits sahéliens). Les décisions de programmation ont été prises lors de la conférence de la coopération Châtellerauld-Kaya en juin 2012. Celle-ci avait réuni tous les acteurs de la coopération, élus et administrations communales, association Châtellerauld-Kaya Jumelage-Coopération et Comité communal des jumelages de Kaya à Châtellerauld. D'autres contributeurs français (SCAC de l'Ambassade de France à Ouagadougou, bureau de l'Agence Française de Développement, Conseil Général de la Vienne, les autres collectivités engagées dans des coopérations décentralisées, au sein du groupe pays Burkina-Faso de Cités-Unies France) et diverses institutions burkinabé : gouvernement, association des Municipalités du Burkina-Faso, région Centre-Nord. Les administrations déconcentrées comme la direction régionale de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement (DREAHA); les directions régionales de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, celle de la culture et du tourisme, contribuent au déploiement des activités de cette coopération soit comme maîtres d'œuvre, soit en position d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune ou pour le comité communal des jumelages (c'est le cas de la direction régionale de l'agriculture pour ce dernier).

Le processus de décentralisation sort donc globalement renforcé des activités de coopération Châtellerauld-Kaya. Il s'inscrit en cela à la fois dans les orientations stratégiques du gouvernement burkinabé qui a fait de la décentralisation une arme du développement (Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable= SCADD) et dans la volonté des élus et des populations de Châtellerauld et Kaya soucieuses d'agir efficacement dans le contexte local.

Le partenariat thématique dans le domaine de l'AEPA bénéficie de l'expertise méthodologique du programme Solidarité Eau (pS-Eau) et de la direction générale de l'eau du Ministère de l'hydraulique (DGE), mais bénéficie aussi des infrastructures d'appui aux communes offertes par la DREAHA Centre Nord qui bénéficie de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau d'études technique ANTEA, responsable du déploiement du programme AEPA conventionné entre le gouvernement burkinabé et l'A.F.D auprès de la DREAHA - région Centre-Nord. Cette forte mobilisation politique, technique et administrative du programme est la conséquence du programme **mutualisé de renforcement de capacités en faveur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement de 9 communes du Burkina Faso**. Ce programme, mobilisateur en charge de travail pour la collectivité mandataire des financements du MAED, (en l'occurrence Châtellerauld) affiche plusieurs réussites qui impactent maintenant sur la capacité de la commune de Kaya à mener à bien ses projets AEPA. La maison de la coopération décentralisée (M.C.D), agence technique de l'association des municipalités du Burkina-Faso (A.M.B.F) a été le maître d'ouvrage délégué au Burkina-Faso, tandis que Cités-Unies France assurait l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Nord. Les initiatives prises par la Maison de la coopération décentralisée (M.C.D) ont notamment :

- permis la constitution d'un véritable réseau d'acteurs au sud mobilisés autour d'organisation faitières la MCD (agence technique) et l'association des municipalités du Burkina-Faso, instrument politique. Ce réseau comprend notamment les techniciens des services techniques municipaux de l'eau et de l'assainissement (STMEA) créés dans toutes les communes bénéficiaires dont Kaya.
- permis la pérennisation de postes de STMEA dans les organigrammes des services.
- organisé la dotation de moyens matériels (véhicules, bureautique) aux STMEA.
- mobilisé les acteurs locaux dans un cadre de concertation communale AEPA;
- mobilisé les services déconcentrés de l'état (appui formalisé par convention).

A Kaya, le service est dorénavant responsable de la mise en œuvre des projets en milieu rural et semi-urbain auprès des associations d'usagers de l'eau (71- une par village). Le STMEA doit agir dans tous les domaines permettant à la commune d'exercer la compétence qui lui a été légalement et réglementairement transférée. L'appui constant des services déconcentrés de l'état reste cependant une condition nécessaire à la bonne réussite d'un tel projet décentralisateur.

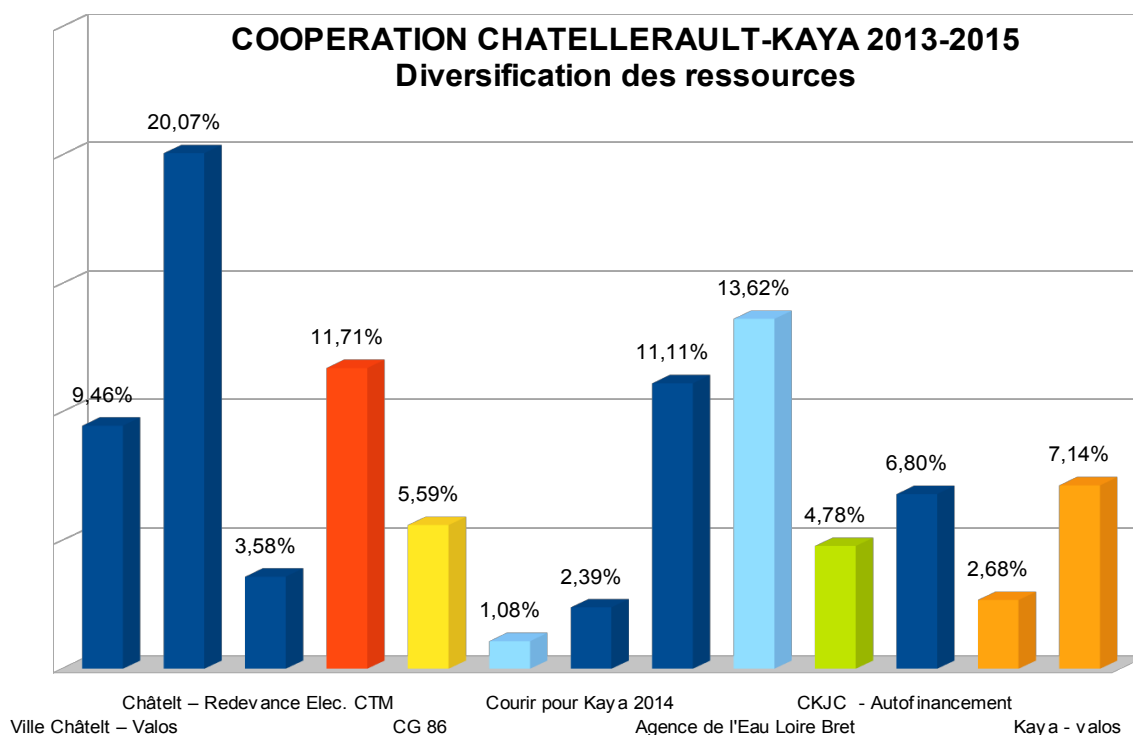
Les principales informations relatives à l'année 2013 :

1 – Mise en œuvre du plan triennal 2013-2015.

Celui-ci est adossé au dispositif de financement triennal **du MAE** adopté lors de la séance plénière de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (C.N.C.D) du 29 janvier 2013. Les deux communes ont en effet décidé d'ajuster le rythme de leur coopération selon un calendrier triennal, apparu comme cohérent pour développer et évaluer des activités de mise en œuvre dans le domaine du renforcement de capacités. Le document de programmation de 70 pages sert de fil rouge au présent compte-rendu. La contribution du MAEE au titre de l'année 2013 s'élève à 7500,00€. (Convention financière État / commune de Châtellerauld du 9 décembre 2013).

Le comité de pilotage de la coopération Châtellerauld Kaya qui réunit les communes et leurs associations de jumelage avait été l'occasion en 2012 de définir les axes prioritaires du programme. Le premier trimestre 2013 a été l'occasion d'échanges entre techniciens municipaux et associatifs pour finaliser le programme triennal déposé le 26 mars 2013. La nouvelle municipalité de Kaya s'est appropriée ce document à la faveur d'une première longue mission en France du nouveau Maire (du 22 Juin au 10 Juillet 2013). Le programme a été définitivement validé le 13 septembre 2013 et le montant accordé par le Ministère des affaires étrangères s'élève au total à 49 000€ pour les 3 années 2013-2015. Les arbitrages des différents bailleurs ayant été acquis et notifiés, le programme final de coopération a pu être validé par les deux communes après réajustement des activités et des coûts d'activités.

Deux diagrammes sont proposés pour synthétiser ce programme de coopération : **le premier** permet de visualiser les ressources et la forte implication du territoire et traduit la diversification du financement de la coopération décentralisée Châtellerauld-Kaya.



RESSOURCES 2013 - 2015		
Commune de Châtellerault – Valorisations	39 600,00 €	9,46%
Commune de Châtellerault – Numéraire	84 000,00 €	20,07%
Commune de Châtellerault réaffect° redev.elec	15 000,00 €	3,58%
Ministere des affaires étrangères	49 000,00 €	11,71%
Conseil Général de la Vienne	23 400,00 €	5,59%
SIVEER	4 500,00 €	1,08%
Courir pour Kaya 2014	10 000,00 €	2,39%
CAPC-(loi Oudin)	46 500,00 €	11,11%
Agence de Bassin Loire Bretagne	57 000,00 €	13,62%
Herzogenaurach	20 000,00 €	4,78%
CKJC - Autofinancement missions, adhésions et donations	28 450,00 €	6,80%
Commune de Kaya - numéraire :	11 200,00 €	2,68%
Commune de Kaya - valorisations	29 870,00 €	7,14%
TOTAL	418 520,00 €	100,00%

Les ressources mobilisées à Châtellerault sont repérées **en bleu**: elles comprennent les valorisations, les contributions budgétaires nettes de la commune (cash-flow) et une nouvelle ressource en 2013, issue des redevances d'électricité. Cette redevance est le produit des ventes d'électricité au réseau français, issues de l'installation massive de panneaux solaires sur les toits des services techniques à Châtellerault. Les élus ont décidé d'affecter les recettes à des activités de développement durable dans le domaine des énergies renouvelables. Parmi les projets retenus en 2013, 5000,00€ sont affectés au programme d'équipement en panneaux solaires du centre communal multimédia de Kaya qui sera réalisé courant 2014. Côté ressources mobilisées par le territoire, figurent également les recettes prévisionnelles de « courir pour Kaya 2014 » et l'autofinancement de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération. L'ensemble des ressources châtelleraudaises (comprenant les ressources mobilisées au titre de la loi Oudin par la CAPC), représentent plus de la moitié (53%) des coûts prévisionnels du projet.

En orange vif apparaît la contribution du **Ministère des affaires étrangères et du développement**. (12%), le **conseil général de la Vienne** apportant 6%, les partenaires allemands **d'Herzogenaurach** 5%, et **l'agence de l'eau Loire Bretagne** pour 14%, la part prise par les ressources mobilisées par **Kaya s'élevant à 10%**.

Le second permet de visualiser le poids relatif des activités prévues du programme en volume financier au sud.

La base est constituée des dépenses en numéraires prévues au programme triennal au sud. Elle indique donc les mouvements financiers nord-sud attendus pour les 3 prochaines années. Sont exclues de ce diagramme toutes les dépenses de valorisation et de suivi, de communication ainsi que les contributions de Kaya qui n'affectent pas la répartition (puisqu'elles sont également réparties).

Il montre la prédominance du programme AEPA dans l'appui institutionnel avec 45% des dépenses prévues et l'importance du programme de développement agricole (20%) mis en œuvre par les associations de jumelage.